

Le directeur général

Lyon, le 8 janvier 2021

Réf. : 2021-004

Madame la Préfète
Préfecture de l'Allier
CS 31649
03016 MOULINS Cedex

Objet : Avis ARS / Avancement de l'horaire du couvre-feu dans l'Allier

Madame la Préfète,

Vous avez sollicité l'avis de l'ARS quant à l'arrêté préfectoral que vous souhaitez prendre pour l'avancement de l'horaire de début du couvre-feu dans le département de l'Allier pour limiter la circulation de la COVID-19.

Je vous livre, ci-après, les éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de cette mesure.

Depuis fin décembre les données épidémiologiques en population générale et pour les plus de 65 ans sont reparties à la hausse, tant au niveau national que régional, et cette tendance touche pratiquement tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

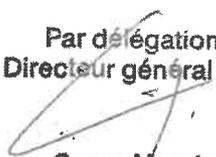
Dans le département de l'Allier, le taux d'incidence pour la population générale est **pour la semaine du 29 décembre 2020 au 04 janvier 2021 de 238,4** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de **8,2 %** (source SPF GEODES).

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux des précédentes semaines :
S53 : TI 227,3 et TP 8,1 • **S52** TI 211 et TP 4 • **S51** : TI 269,5 et TP 4,4 • **S50** : TI 187,4 et TP 8,9

Ces données confirment la reprise épidémique et l'intensité de la circulation virale Covid-19 sur le territoire départemental. Le taux d'incidence globale et le taux d'incidence parmi les personnes âgées de plus de 65 ans répondent aux critères nationaux retenus pour l'entrée en vigueur d'un couvre-feu dès 18h sur l'ensemble du département.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée

Par déléation,
Le Directeur général adjoint


Serge Morais